



CTSD du 5 septembre 2019

Déclaration du SNUipp-FSU 93

Monsieur le directeur académique,
Mesdames, messieurs,

Cette rentrée s'est préparée dans une ambiance totalement désorganisée pour un certain nombre d'équipes enseignantes du département. Les modifications des règles d'affectation au mouvement intra-départemental ont impacté les écoles et les collègues.

Les nominations tardives n'ont pas permis dans certaines écoles d'envisager la rentrée sereinement.

Des collègues sont impactés par des nominations qui mettent en péril tant leur vie professionnelle que personnelle. De fait, cette situation risque de désorganiser des écoles et de plonger rapidement des collègues dans une profonde détresse. Même si nous ne sommes pas en CAPD, des nombreu-ses collègues très éloigné-es avec un ou des enfants continuent de vous exprimer leurs difficultés à concilier leur vie familial et leur métier. Les représentants-es du SNUipp-FSU 93, vous demandent avant la CAPD du 12 septembre de réétudier les recours des enseignant-es qui s'adressent de nouveau à vos services et ce après la rentrée.

Ajoutons à cela une crise des recrutements qui s'est encore manifestée par les résultats aux CRPE organisés cette année. La mise en place de la pré professionnalisation telle qu'elle est pensée dans la loi dite de la confiance ainsi que le recours toujours plus important à des enseignant-es contractuel-es ne sauraient être des réponses favorables pour les élèves de ce département. Seul un véritable pré-recrutement dès la L1, avec un statut et un salaire de fonctionnaire stagiaire, et sans utilisation des personnes comme moyens d'enseignement, pourra créer le vivier de recrutement nécessaire pour résorber les 693 contractuels présents dans les classes du département en fin d'année dernière, et éviter que la situation ne s'aggrave encore.

L'annonce du ministre de l'Éducation nationale le 28 août dernier d'une augmentation de « 300 euros en moyenne » en 2020 ne répond pas au déclasserement de la profession. Cette mesure déjà programmée au travers de l'accord PPCR aurait dû intervenir dès janvier 2019 si le gouvernement actuel n'avait pas gelé pour un an la mise en œuvre du protocole d'accord.

Concrètement, au 1er janvier 2020, le gain pour les enseignantes et les enseignants des écoles se situera entre 0 et 30 euros par mois en fonction de leur échelon. Alors qu'à cette même date, l'augmentation de la cotisation retraite entraînera une ponction de 6 à 16 euros. En clair, le salaire des enseignantes et des enseignants français restera toujours très loin derrière celui de leurs homologues des pays comparables. Il y a urgence à les revaloriser de façon conséquente.

Pour faire le bilan de rentrée et de la dotation en poste pour cette rentrée 2019, les représentant-es du SNUipp-FSU 93 sont moins optimistes que M. le recteur. Pour le 93, la dotation de 286 postes n'a pas permis de dédoubler tous les CE1 de REP. De plus il est à déplorer que les 10% de classes non dédoublées le soient dans le 93, département qui

compte le plus d'écoles en éducation prioritaire en France métropolitaine. De plus sur une centaine d'école maternelle en REP+, seules 17 vont bénéficier d'un dédoublement en grande section soit 33 postes pris sur la dotation initiale, sans moyens supplémentaires. Ce qui veut dire que 83% des écoles maternelles de REP+ ne bénéficient pas de la mesure GS dédoublées.

Le grand oublié reste le RASED, de nombreux postes sont toujours vacants malgré des départs en formation CAPPEI. Le SNUipp-FSU 93 regrette que la DSDEN 93 n'ait pas autorisé l'affectation de collègues volontaires sur ces postes. Cela met en grande difficulté les personnels en poste qui doivent assumer la charge de tout un réseau avec un effectif largement diminué.

Pour la rentrée 2020, si l'on prend en compte toutes les annonces pour le 1^{er} degré : GS dédoublées en REP+, maintien du cap du dédoublement des CE1 en REP, pas plus de 24 élèves en GS-CP-CE1 hors éducation prioritaire, le ministère de l'éducation nationale a intérêt à alerter rapidement son homologue du budget et des finances, pour que la prochaine dotation pour l'académie de Créteil permettent au département de la Seine-Saint-Denis d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. D'autant plus que, suite au rapport parlementaire sur la situation des services publics dans le département, tous les acteurs s'accordent sur le manque criant de moyens notamment à l'Education nationale.

Nous souhaitons rappeler que le SNUipp-FSU est attaché à une baisse des effectifs dans toutes les classes. Si la baisse des effectifs par classe est indiscutablement un élément de la réussite des élèves, alors elle doit s'appliquer dans toutes les classes de l'éducation prioritaire et hors éducation prioritaire pour améliorer les conditions d'apprentissage et favoriser ainsi la réussite des élèves sur l'ensemble de leur scolarité. Si les moyens consacrés au dédoublement des CP et CE1 étaient répartis sur l'ensemble des classes de l'éducation prioritaire cela permettrait, dès maintenant, de ne pas avoir plus de 20 élèves dans toutes les classes, de la maternelle au CM2.

Pour conclure, nous tenons à souligner l'écart existant entre des déclarations ministérielles très positives à destination de la profession à cette rentrée, et le climat de prescriptions et d'injonctions qui semble continuer à se déployer. Organisation des écoles, méthodes, manuels, guides divers et variés, évaluations nationales standardisées... nous attendons que l'institution joue réellement, sur le terrain, la carte de la confiance envers les professionnels que nous sommes. Le SNUipp-FSU 93 sera aux côtés de tou-tes les collègues qui subiraient des pressions et qui ne verraient pas leur professionnalité reconnue.

Merci de votre attention.